

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	50 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^o,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la réimpression des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^o,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

1^{er} Juin 1875.

Bulletin politique.

REFORME JUDICIAIRE EN EGYPTÉ.

On ferait un gros volume avec la question de la réforme judiciaire en Egypte. Que de réunions et de négociations ! Que de pièces échangées ! La pensée première de cette réforme n'a pas été une pensée de justice ; il faudrait ne rien savoir des choses de l'Orient pour s'imaginer que le soin de rendre bonne justice puisse faire partie des sollicitudes d'un musulman. La réforme judiciaire est née d'un dessein fortement arrêté de détruire l'influence européenne, les institutions sur lesquelles elle s'appuie, les traces d'un passé depuis longtemps importun. Pendant que nous faisons les révolutions et que l'Europe donne le spectacle de profonds déchirements, l'islamisme a pris une vie nouvelle ; il n'y a pas loin du sultan actuel à un fanatique ; tous les musulmans investis d'une part quelconque du pouvoir laissent voir des dispositions hostiles aux chrétiens ; quelque chose de sombre et de menaçant marque aujourd'hui la physionomie des sectateurs du Coran, et, depuis longtemps, les pèlerins de la Mecque n'avaient été aussi nombreux. C'est dans ces pèlerinages que l'on peut étudier et déterminer l'état des esprits. C'est de la Mecque et de Medine que viennent les projets sinistres, comme c'est de là souvent que vient la peste.

La question de la réforme judiciaire ne se serait pas fait jour quand nous occupions en Orient un rang digne de nos souvenirs ; elle s'est engagée aux jours de notre déclin ; elle atteignait nos Capitulations, nos vieilles garanties, notre vieil honneur ; les autres puissances n'y mettaient pas obstacle, dans l'espoir secret de nous faire échec, et comme nous n'étions plus prépondérants, nos objections demeuraient inutiles. Les puissances, en laissant faire, ont cru ne diminuer que nous mêmes ; elles ne se doutent pas qu'elles ont travaillé à leur propre amoindrissement. Nous n'avons donc rien pu empêcher ; les choses sont allées leur train ; on a eu même l'impertinence de conclure sans nous attendre. Le nouveau système va être installé en Egypte en se passant de notre adhésion. L'Egypte nous donne ainsi le prix de tout ce que nous avons fait pour elle depuis cinquante ans. L'Assemblée nationale va être prochainement saisie de la question ; elle aura à se prononcer dans les conditions les plus mauvaises et lorsque tout est compromis.

L'ancienne juridiction consulaire avait permis au commerce français de s'établir avec sécurité en Orient ; il n'y a pas d'affaires et d'existence possibles sans justice, il y en avait une pour nos nationaux. Elle était simple, efficace, empreinte d'une parfaite loyauté ; les indigènes eux-mêmes en parlaient avec respect ; elle était le palladium des intérêts légitimes dans ce monde musulman où tromper et léser un chrétien est œuvre pie. Tout va changer de face avec les tribunaux de création nouvelle ; l'air que l'on respire aux bords du Nil n'entreteindra pas l'incorruptibilité des juges venus d'Europe, et, quant à l'incorruptibilité des juges indigènes, elle serait la plus étonnante des illusions ou plutôt la plus grossière des erreurs. Nous n'apercevons qu'une chance possible de justice supportable, ce serait l'immovibilité des membres des tribunaux mixtes ; la certitude de rester en place en demeurant fidèle au devoir, la sécurité pour soi-

même en obéissant à la conscience, tout cela pourrait jusqu'à un certain point préserver les intérêts, fournir non pas des garanties absolues, mais des garanties quelconques ; nous doutons que le khédive accorde jamais l'immovibilité, mais enfin la France pourrait la demander, et le refus du gouvernement égyptien suffirait à donner la mesure morale de la nouvelle réforme.

Le temps nous manque pour rappeler et résumer tous les détails de la question ; nous y reviendrons quand elle sera portée à la tribune ; mais, dès ce moment, nous affirmons que la réforme judiciaire est la destruction de la justice par nos nationaux, une grave atteinte portée à notre avenir commercial dans le Levant, un effort victorieux contre le meilleur côté des idées européennes, car les sociétés humaines n'ont rien de plus beau que la justice. Ceux qui prétendent que la réforme judiciaire en Egypte est un heureux progrès auquel il serait honteux de ne pas s'associer se laissent aller au vent des théories, substituent des systèmes à l'expérience des hommes et des temps. La juridiction consulaire ne fut pas une fantaisie de nos rois et de nos ancêtres, mais une précaution nécessaire au profit de nos nationaux contre les gouvernements musulmans. Pour justifier l'abolition de cette vieille juridiction, il faudrait prouver que les précautions d'autrefois sont devenues inutiles ; or, l'islamisme, encore debout par les fautes, les lâchetés et les divisions de l'Europe, est disposé à se moquer de nous comme à ses plus beaux jours, et le redoublement de ses haines frappe aujourd'hui tout observateur clairvoyant.

Chronique générale.

LA COMMISSION DES TRENTE.

La première séance de la nouvelle commission des Trente est curieuse en ce point que la majorité des commissaires de gauche ont largement critiqué le projet de leur ministre chéri, M. Dufaure. L'incohérence des dispositions y contenues est le moindre reproche que font au ministre ceux qui paraissent ne s'être assemblés que pour louer son œuvre et passer sans encombre à la discussion publique, c'est-à-dire au vote. M. Laboulaye, M. Grévy, M. Picard, dénoncent tour à tour, et avec une âpreté qui ne laisse pas d'être amusante, ce projet de constitution républicaine dressé par le plus austère des républicains. M. Jules Simon lui-même, ancien collègue de M. Dufaure, vient à la rescousse, et son émotion le trouble à ce point qu'il lui échappe un éloge de la monarchie. Si nous étions en monarchie, a-t-il dit, l'on n'aurait pas à craindre de coup d'Etat ; mais en République, c'est autre chose.

Or, il paraît que le projet Dufaure semble aux purs de la commission comme une porte constamment ouverte sur d'incessants coups d'Etat. Naguère, les mêmes hommes prônaient hautement les droits de l'exécutif à l'encontre du droit des Assemblées souveraines ; à présent, c'est tout le contraire. Les privilèges assurés par le projet au Président, surtout en ce qui concerne la convocation ou la suspension des Chambres, leur apparaissent comme un outrage à la majesté des Assemblées souveraines ; comme une sorte de droit régalién qui se comprendrait dans l'état monarchique, mais qui recèle une foule de dangers sous l'état républicain. Ce qu'on nous propose, s'est écrié M. Laboulaye, dans un bel élan d'indignation, c'est

une monarchie sans hérédité, c'est-à-dire la plus mauvaise des monarchies.

Conformément au désir exprimé par la commission des Trente, M. Dufaure est venu l'entretenir au sujet des critiques adressées à son projet par la plupart des commissaires. Le garde des sceaux a été bref, et cette discrétion lui a été rendue facile par M. Buffet qui l'accompagnait en cette audience et qui, ayant pris le premier la parole, l'a tenue de manière à détruire tous les doutes que les commissaires aspiraient à résoudre. S'il les a satisfaits autant qu'éclairés, c'est ce dont nous ne voudrions pas répondre, car M. le vice-président du conseil a été fort net et il a signifié sans ambage des ultimatums sur tous les points où les commissaires réclamaient des concessions. Ainsi, aux yeux de MM. Jules Simon, Laboulaye, Ferry, Picard, le projet donnait au Président des droits excessifs qui devaient être réduits. Or, M. Buffet n'hésite pas à dire au contraire que c'est un *minimum* et qu'à vouloir modifier quelques dispositions du projet, ce ne pourrait être que pour étendre les droits du Président.

Il a été plus loin, car, prenant à partie les thèses exposées la veille et soutenues par la majorité de la commission, il s'est vigoureusement élevé contre la permanence des Assemblées, faisant ressortir à l'encontre la nécessité de renforcer le pouvoir exécutif, en qui seul le pays place sa confiance pour le maintien de la sécurité. Là-dessus M. Buffet s'est exprimé en des termes qui paraissent avoir jeté quelque émoi parmi ses auditeurs, lesquels, à coup sûr, ne pouvaient s'attendre à cette sortie contre le régime parlementaire, au moment où il s'agit de l'implanter définitivement au moyen de la République. Il est vrai qu'en même temps M. le vice-président du conseil abritait les pouvoirs du Président derrière la responsabilité ministérielle, donnant à croire qu'ainsi la Chambre reste toujours maîtresse de la politique ; mais comme, aux termes du projet, les Chambres seront en vacances pendant sept mois de l'année au moins, et que durant cet intervalle elles ne laisseront plus derrière elles des commissions de permanence qui puissent communiquer avec le pouvoir, il est de fait que la responsabilité ministérielle sera forcément un mythe.

Il s'en suit que M. Laboulaye définissait assez justement la constitution nouvelle lorsqu'il parlait d'une monarchie sans hérédité. Il ajoutait qu'à ses yeux c'était la pire des monarchies. Peut-être n'a-t-il pas tort. Pour notre compte, sans nous lamenter de voir MM. Dufaure et Buffet, parlementaires tous deux, travailler de la sorte à ruiner le régime parlementaire qui est infécond, quand il n'est pas ruineux, il nous plaît de constater qu'après avoir repoussé la royauté héréditaire avec tous ses avantages, les fondateurs de la République se voient contraints, pour ne pas effrayer les esprits, d'emprunter, d'ailleurs sans succès, son système gouvernemental à la monarchie.

Le maréchal, dans tous les conseils des ministres qui ont été tenus sur le mode de scrutin, ne s'est pas encore prononcé.

Le maréchal ne semble pas jusqu'à ce jour avoir de préférences ou de parti pris ; il paraît décidé à s'accommoder de la décision de l'Assemblée, quel que soit le scrutin qu'elle adopte.

Le Président de la République ne serait pas éloigné de blâmer la ténacité du vice-président du conseil pour le scrutin d'arrondissement ; le maréchal aurait dit à M. d'Audiffret-Pasquier, à propos de l'attitude de M. Buffet : « Enfin, que veut-il, que cherche-t-il ? »

On assure que de nombreuses tentatives sont faites pour rallier ce qui reste de l'ancien centre droit au groupe Wallon-Lavergne.

On sait toute l'influence que M. de Broglie exerce sur cette partie de l'ancien centre droit et même sur quelques membres du groupe Wallon-Lavergne.

On voit généralement dans ces tentatives une manœuvre de M. de Broglie pour détacher le groupe Wallon-Lavergne des gauches et pour déplacer la majorité.

Le groupe Lavergne s'est réuni pour renouveler son bureau. Il a été ainsi constitué :

M. de Lavergne, président ; M. Mathieu-Bodet, vice-président ; MM. Voisin, Antonin Lefèvre-Pontalis, Beau, secrétaires.

La réunion a effleuré la question du scrutin de liste ou d'arrondissement, mais, en l'absence de son président, aucune résolution n'a été prise.

Quelques nouveaux membres ont été introduits, mais leur adhésion définitive sera ultérieure.

Le groupe Lavergne tiendra vendredi prochain une séance importante où, pour faciliter l'entrée de nouveaux membres, il modifiera son programme. On assure que ce groupe, augmenté, prendra le titre de centre conservateur constitutionnel.

Son but principal sera de chercher à maintenir l'influence des centres constitutionnels dans l'Assemblée et d'empêcher le gouvernement issu du 26 février de se laisser pencher trop à gauche.

On semble prévoir que 25 ou 30 membres du centre gauche ne seraient pas loin, malgré la résolution prise par le groupe auquel ils appartiennent, de se rallier au scrutin d'arrondissement.

Le groupe Lavergne-Wallon, dans sa réunion d'avant-hier, a arrêté les termes d'une déclaration de principes ainsi conçue :

« Le but que la réunion Lavergne s'est constamment proposé, et qu'elle continuera à poursuivre, consiste à servir d'intermédiaire entre les groupes du centre droit et du centre gauche, afin de faciliter l'accord de tous les esprits modérés et libéraux dans l'Assemblée. »

La revue annuelle de l'armée de Paris (Seine-et-Oise) aura lieu très-probablement le dimanche 13 juin.

Sur l'ordre du général Ladmirault, gouverneur de Paris, tous les chefs de corps ont fait faire le relevé exact du nombre d'hommes qu'ils pourront mettre sur pied pour cette grande prise d'armes.

Sous ce titre : *Un appel à l'empereur d'Allemagne*, le *Vaterland* de Vienne a publié un document qu'il a fait précéder de la note suivante :

« Le document que nous publions ci-dessous émane d'une haute personnalité de l'Allemagne occidentale. A l'origine, il de-

vait être publié dans une feuille prussienne. Mais comme les feuilles catholiques de la Prusse sont réduites au silence, ou peu s'en faut, l'article fut adressé à un journal hessois. Or, ce journal, ayant été frappé dans la personne d'un de ses rédacteurs d'une peine de deux mois de forteresse, pour la publication d'un écrit analogue, le document vient de nous être adressé à la prière de son auteur. En le publiant, à l'abri que nous sommes des agents prussiens, nous n'avons d'autre désir que de le voir parvenir à son adresse. »

L'Univers ajoute :

« Nous ne reproduisons pas le document lui-même. Il suffira de constater que c'est un appel direct à l'empereur, appel très-ferme, pour lui représenter les dangers de la conduite de son gouvernement en matière religieuse. »

On lit dans l'Union libérale de Tours :

« On a cité dans la Haute-Marne une commune de onze électeurs qui, aussi bien que les grandes villes, avait sa voix pour élire les sénateurs. Voici qui est mieux : la petite commune du Tartre-Gaudran, canton de Houdan, ne possède que quatre électeurs ! Ces quatre braves gens vont peser autant dans la balance que Bordeaux, Nantes, le Havre, etc. Singulière application du suffrage universel ! »

La jeune République de 1875 reprend les vieilles formules de ses deux aînées. Nous lisons en tête d'un projet de loi distribué samedi à l'Assemblée :

Au nom du peuple français,
Le Président de la République,
Décrète, etc.

LA CHAMBRE.

La Chambre a terminé la discussion de la loi sur les chemins de fer ; après un discours de M. Raudot, elle a décidé qu'elle passerait à une seconde lecture.

M. Raudot a jeté un peu de lumière dans ce débat où s'agitent tant d'intérêts opposés, et où nul orateur n'a su entrer dans le vif de la question.

M. Raudot n'est l'adversaire ni des grandes compagnies ni des petites ; il est l'adversaire de notre système actuel, qui favorise les unes aux dépens des autres.

Il a fort clairement prouvé l'infériorité de la France vis-à-vis de l'Angleterre et de l'Amérique, qui dans la construction des chemins de fer nous dépassent de beaucoup. Ces deux puissances ont établi plus de voies ferrées en moins de temps et avec moins de dépenses. Elles ont construit une multitude de lignes sans l'intervention de l'Etat et sans lui demander aucune subvention.

Elles ont le régime de la liberté et de l'initiative individuelle, au lieu du régime de la bureaucratie et de l'omnipotence de l'Etat.

Si l'Amérique avait eu notre système administratif, avec ses bureaux, son conseil supérieur des ponts et chaussées, sa centralisation exagérée, elle n'aurait jamais pu couvrir de chemins de fer son immense territoire.

En voici du reste un exemple frappant.

La petite ligne de Cravant à Avallon a été décrétée en France en même temps que le grand chemin transcontinental des Etats-Unis ; elle n'était rien en comparaison de l'immense ligne américaine, et pourtant elle n'a été terminée que deux ans après elle.

Aujourd'hui, nous avons à nous préoccuper d'une question fort grave qui intéresse la France au plus haut degré : c'est celle du transit du commerce étranger. Il s'agit de garder ce transit sous peine de voir une rapide débâcle de nos chemins de fer. Or, le percement du Saint-Gothard menace de nous l'enlever. Nous sommes donc obligés de lutter avec la concurrence étrangère ; et, pour cela, il faut songer à modifier les tracés existants, ou plutôt à en construire de nouveaux comme le chemin direct de Calais à Marseille, qui éviterait le retard du passage par Paris et qui se rallierait au tunnel sous-marin entre la France et l'Angleterre.

L'Angleterre trouverait là sa ligne directe pour son commerce avec l'Orient par l'isthme de Suez, et ne songerait plus à emprunter les lignes étrangères pour son trans-

it, ce qui serait une perte énorme pour nous.

M. Tolain, qui est partisan, comme M. Raudot, du développement de nos voies ferrées, croit qu'on ne peut les compléter avec notre système actuel. Nous aurions à garantir un intérêt annuel de 300 millions, ce qui représente un capital de six milliards, charge énorme pour l'Etat.

M. Cézanne, rapporteur, s'est engagé à discuter la question de chiffres en même temps que les articles du projet.

La Chambre, qui avait assez de cette discussion générale, où rien n'a été bien précis, a voté à une très-grande majorité qu'elle passerait à une seconde délibération. A ce moment-là, on entrera plus avant dans l'esprit et la portée du projet de loi.

Quant aux autres projets portés à l'ordre du jour, ils ont tous été ajournés, les uns parce que le rapporteur était absent, les autres parce qu'ils n'étaient pas prêts.

Celui qui avait pour but d'indemniser les propriétaires qui avaient souffert de la peste bovine a été repoussé, malgré les efforts de MM. Claude et Picard. Notre budget ne nous permet pas cette dépense ; puis le projet créerait un précédent dangereux, en engageant nos finances toutes les fois que notre agriculture serait atteinte par des accidents. Que l'Etat vienne au secours des victimes d'un sinistre, quand il le peut, nous n'y trouverons jamais à redire ; mais ce secours ne doit jamais être un droit, car une fois engagé dans ce système, on ne sait pas où l'on s'arrêterait.

LE CAPITAINE BOYTON.

Sa deuxième traversée de la Manche.

Le 27 mai, comme nous l'avons annoncé, le capitaine Boyton a quitté le port de Boulogne pour accomplir sa deuxième expérience, qu'il avait concertée avec MM. Lonquety, président de la Société humaine. Méridew, le capitaine de port et le pilote Méquin. Au lieu de se diriger immédiatement sur l'Angleterre, il avait été convenu que l'énergique capitaine partirait de Boulogne, longerait la côte et ferait avec son appareil les neuf milles qui séparent le port du cap Gris-Nez ; là il mettrait pied à terre et se reposerait en attendant l'heure favorable de la marée. Tout s'est passé comme il avait été convenu.

A 2 heures 45 minutes, Boyton, revêtu de son appareil, est arrivé au pont Marquet, où, lors de sa première expérience, les matelots des navires amarrés dans le port étaient venus lui offrir un superbe bouquet. Il a salué la foule qui l'accompagnait de ses sympathiques acclamations, allumé un cigare, gonflé d'air sa carapace de caoutchouc, installé à ses pieds une petite voile aux couleurs de l'Union américaine, et est entré dans l'eau ; puis saisissant sa pagaie, il a ramé pour sortir du chenal. Il était escorté d'une flottille de canots et d'autres embarcations, à bord desquels se trouvaient les autorités, les membres de la Société humaine, des officiers et des ingénieurs. Il était 2 heures 45 minutes ; la brise était très-faible et venait du nord-est ; le ciel était presque clair ; de temps en temps un léger brouillard flottait à l'horizon de la mer qui était assez belle : on y remarquait cependant une longue ondulation provenant de l'entrée du détroit, et causée sans doute par les violents orages qui soufflent de l'ouest et du nord-ouest sur les côtes de Bretagne.

A 2 heures 45 minutes, Boyton doublait le musoir est du port, et changeait sa route en se dirigeant au nord, vers le cap Gris-Nez, dont les hautes falaises s'apercevaient parfaitement nettes, malgré les vapeurs de l'atmosphère. Cette traversée fut un jeu pour Boyton ; il trouva, pendant deux heures, une petite brise de nord-est qui tomba au moment où il arrivait par le travers d'Andresselles ; il était alors 5 heures 20 minutes ; la mer était plus calme.

Lorsqu'il avait passé au large d'Ambleteuse, le vent avait passé au sud-ouest, soufflant par intervalles irréguliers. Le temps avait pris une apparence orageuse, Boyton débarqua très-facilement ; il n'était nullement fatigué ; une foule considérable l'attendait à terre, on le conduisit au village de Framzelle. Il se coucha à neuf heures et dormit d'un excellent sommeil jusqu'à deux heures. Il s'habilla, et, quand tout fut prêt, il descendit dans la petite anse que forment avec la côte les falaises les plus au sud du cap Gris-Nez. A trois heures neuf minutes, Boyton entra dans l'eau et, prenant sa pagaie, se mettait en route pour franchir les dix-

huit milles et demi qui séparent le port de Douvres de la pointe la plus saillante du Pas-de-Calais.

L'énergique capitaine est du reste l'objet de la plus active surveillance : deux steamers sont allés à sa rencontre ; ils ont quitté Folkestone, l'un à minuit et demi avec les voyageurs amenés à Londres par un train spécial ; l'autre à une heure du matin avec les invités de Boyton et les représentants de la presse.

Un amiral, dont le nom est bien connu dans la marine anglaise, a eu la gracieuseté de lui offrir une carte du détroit pour sa traversée.

Le Temps a reçu la dépêche suivante :

« Folkestone, 29 mai, 5 h. 30 mat.

» Le capitaine Boyton a pris terre près Douvres à deux heures trente-huit du matin ; il est resté vingt-trois heures dans l'eau. Après avoir touché terre, le capitaine Boyton est monté en canot ; il est venu ensuite à bord de notre paquebot, qui nous a tous conduits à Folkestone, où nous sommes arrivés à quatre heures du matin, après vingt-cinq heures de traversée. Le capitaine Boyton est en très-bonne santé ; il est venu à cinq heures à l'hôtel remercier ses invités. Il ne s'est presque pas servi de la voile et point du tout de l'hélice ; il a constamment ramé. Le succès est complet. »

Etranger.

Dépêches carlistes.

Handaye, 29 mai.

On attendait hier une attaque de l'ennemi en Navarre. Il n'a pas bougé.

L'officier qui a lancé trois obus sur le navire le *Colon*, quand l'amiral Barcaiztegui allait bombarder Motrico, est don José Ferreras.

Le navire *Ferrolano* a coulé. La garnison d'Azligarraga est investie par les carlistes.

Bayonne, 29 mai.

Don Carlos s'est rendu par la voie ferrée à Zumarraga pour visiter le ministère de la guerre et le parc d'artillerie.

Ibarra a été nommé ingénieur de la ligne.

Le général Iparraguirre a adressé au nom de don Carlos une lettre de félicitations au député O'Clery, pour avoir demandé au parlement anglais de reconnaître les carlistes comme belligérants. Cette lettre contient des termes flatteurs pour M. Burke, sous-secrétaire d'Etat.

Les batteries carlistes à San-Marcos ont 14 canons.

Le bombardement de Saint-Sébastien est imminent, les familles émigrent.

ALLEMAGNE.

Affaire Wiesinger. — Voici, sur cette affaire, la version de la *New Freie Presse*, de Vienne :

« Le 12 mai dernier, le provincial du collège des jésuites, place de l'Université, le P. Bulow, reçut une lettre cachetée, contenant sous enveloppe séparée une feuille signée « Wiesinger » et donnant l'avis que le signataire viendrait le 15 mai, à une heure précise, prendre en personne la réponse aux propositions contenues dans la lettre cachetée. »

» L'inconnu qui faisait ces propositions s'engageait, moyennant une somme préalablement payée de 200,000 florins, pour ses préparatifs, à frapper le chancelier de l'empire allemand, prince de Bismark, d'un plomb mortel. L'inconnu assurait que son projet réussirait. Dans ce cas, l'inconnu demandait une récompense d'un million de florins, déduction faite de la somme déjà reçue. »

» En post scriptum, le signataire promettait la plus stricte discrétion, même dans le cas où l'attentat échouerait ou que lui-même serait arrêté. »

» Une demi-heure plus tard, le Père provincial se rendit au bureau central de la police et y déposa la lettre, ainsi que l'annexe, entre les mains du président, M. le chevalier von Max. »

» Ce magistrat en donna immédiatement connaissance au tribunal. »

» De concert avec celui-ci, le directeur de la police chargea un agent supérieur de se

rendre, accompagné d'un détective, au domicile du Père Bulow et de l'agent l'edit Wiesinger s'il s'y présentait. Ni l'un ni l'autre n'étaient informés du motif de la mesure.

» Effectivement, le 15 mai, à une heure, il se présenta au collège des jésuites un homme bien mis qui demanda à parler au provincial. Son attitude était convenable et sa surée. Il fut reçu par le Père Bulow, et avant qu'une parole n'eût été échangée sur un signal convenu du provincial, deux agents de police entrèrent dans la pièce, arrêterent Wiesinger, qu'on fit monter dans une voiture et conduire directement au bureau de police, où le conseiller Weis lui fit un interrogatoire de plusieurs heures. Le procès-verbal sous enveloppe scellée fut transmis sur-le-champ au tribunal. »

» Le détenu est le nommé Joseph Wiesinger, commis dans un comptoir. On posait d'abord qu'il devait avoir des complices, mais on abandonna cette hypothèse, à dire d'experts, l'écriture de la lettre et celle du billet devaient être de la même main ; toutefois, l'écriture de la lettre paraissait habilement contrefaite. Wiesinger dit qu'il était chargé de rapporter le résultat de son entretien avec le Père Bulow. C'est pourquoi, durant plusieurs jours, on conduisit sous bonne escorte le détenu à l'heure indiquée au parc ; mais le complice qu'il attendait n'y parut pas. »

» Vendredi 24 mai, à cinq heures du soir, Wiesinger fut transféré de la prison de police à la maison d'arrêt du tribunal où il subit un nouvel interrogatoire de quatre heures devant le juge d'instruction Soos. »

» Avant de l'interner dans sa cellule, lui fut permis de faire ses adieux à ses amis en présence du juge, et il leur était formellement interdit de se dire quoi que ce soit sur le sujet des motifs de l'arrestation du détenu. La femme, qui les ignorait complètement, était comme anéantie. »

» Evidemment le plan de Wiesinger n'était pas dicté par des motifs politiques ; c'était plutôt une tentative vulgaire d'escroquerie. Mis en observation ces deux derniers jours, les médecins ont constaté qu'il était complètement en possession de ses facultés mentales. Wiesinger est âgé de trente-sept ans, né en Moravie, marié et père d'un garçon de huit ans. Il avait été précédemment expéditeur d'une nouvelle compagnie d'omnibus. Ces dernières années, il avait travaillé comme subalterne, aux appointements de 50 florins par mois, dans un bureau de commerce. Il a reçu une bonne éducation et s'exprime avec facilité. »

Le roi et la reine de Suède à Berlin.

Samedi, le roi et la reine de Suède ont échangé des visites avec l'empereur et l'impératrice d'Allemagne, ainsi qu'avec les princes du sang. Une revue des troupes eut lieu.

Le soir, à cinq heures, un dîner de quarante couverts a été servi au palais impérial.

Ce à quoi les hommes de Berlin ont attaché le plus d'importance, c'est la distribution de forces militaires : chaque régiment fait défiler devant le souverain de Berlin ou dans les environs.

Il est évident que le prince de Bismark en offrant ainsi ce spectacle à l'empereur qui est venu rendre visite au souverain de l'Allemagne, veut montrer ce qu'il peut aujourd'hui la Prusse.

Le grand chancelier entend convenir au roi de Suède qu'aucune alliance au nord ne saurait être préférée à celle de la Prusse, aujourd'hui armée jusqu'aux dents et pourvue de tout ce qui est matériellement nécessaire pour faire la guerre et imposer ses lois à l'Europe.

M. de Bismark a raison, si l'on peut l'espérer, l'axiome : « la force fait droit » s'impose, grâce à lui, dans le monde.

Mais les hommes d'Etat, voire les plus habiles, comptent trop souvent sur la Providence qui, elle aussi, a ses caprices, et renverse, quand bon lui semble, les des plus grands politiques.

BELGIQUE.

Le tribunal correctionnel de Bruxelles a jugé hier les individus inculpés dans les sordides qui ont eu lieu, le dimanche 15, à l'occasion de la procession.

Dix des prévenus ont été condamnés à un mois de prison et deux à quinze jours.

Nouvelles militaires.

Le gouvernement a fait démentir par l'Agence Havas la prétendue suspension des mesures relatives à l'organisation de l'armée territoriale. Le démenti est d'autant mieux fondé qu'il est impossible, en vérité, d'apercevoir comment et pourquoi l'application normale de cette partie de la loi du 13 mars dernier serait un symptôme dangereux pour la paix européenne.

Est-il question de mettre sur pied, d'équiper, d'armer les onze classes de l'armée territoriale, c'est-à-dire une masse de 4,200,000 hommes? Il est superflu de répondre que, ni l'Assemblée ni le gouvernement n'ont jamais rêvé une pareille chimère.

Sans doute, on a recensé les dernières classes de l'armée territoriale; mais c'est là une opération d'ordre, de comptabilité, en quelque sorte, assurément inoffensive. La Prusse n'en fait-elle pas autant pour le landsturm, et n'en fait-elle pas davantage pour la landwehr?

De plus, on a prescrit des examens pour les candidats qui aspirent aux grades de l'armée territoriale; mais n'est-ce point là en quelque sorte l'A B C de toute organisation, la moins hâtive, la plus correcte?

La loi ordonne de faire participer l'armée territoriale aux grandes manœuvres d'automne. Comment pourrait-on obéir à cette obligation, si les cadres ne sont point inscrits d'avance, aussi bien que les simples soldats? Du reste, ils ne peuvent être appelés à l'activité que partiellement, et quinze jours par année; l'effectif permanent n'est que de deux officiers par régiment: il serait difficile que l'état des cadres fût plus rudimentaire.

Les novellistes qui ont lancé le bruit, contre lequel proteste l'Agence Havas, paraissent ignorer complètement l'esprit et les dispositions de la loi concernant l'armée territoriale.

Pourtant, le rapport du général Chareton est très-explicite; il a été déclaré que les cinq premières classes, de 29 à 34, seraient seules organisées, et que les six dernières classes, de 34 à 40 ans, ne seront l'objet d'aucune mesure. Et encore, on n'a jamais pensé à prendre la totalité des cinq premières classes.

En somme, tout se réduit à immatriculer à peu près 450 à 500,000 hommes, qui seront successivement, classes par classes, dans une proportion graduée sur les ressources budgétaires, appelés à prendre part aux grandes manœuvres. Le budget de cette organisation, tel qu'il a été prévu et indiqué par le général Chareton, monte à 4,500,000 fr. pour la solde du personnel permanent, et à 5,000,000 pour les frais des réunions annuelles. Et encore le budget de 1876 ne mentionne pas ce dernier crédit, ce qui est une lacune.

Ne suffit-il pas de rappeler ces quelques détails pour comprendre toute l'in vraisemblance des prétendues inquiétudes des uns et des autres.

D'ailleurs, l'Assemblée eût-elle adopté des mesures plus complètes, et notre budget permit-il de les appliquer, on ne voit pas encore comment le gouvernement pourrait, de sa propre autorité, suspendre l'exécution d'une loi. Mais ceci est une autre affaire.

Pour le moment, il serait fort à souhaiter que les auteurs ordinaires et extraordinaires de toutes ces nouvelles relatives à nos affaires extérieures, missent un terme à leurs imaginations. Il serait si simple de se taire.

— Louis Jeziorski.

Chronique Locale et de l'Ouest.

MUSIQUE MUNICIPALE.

Le concert que devait donner, dimanche dernier, la musique municipale, aura lieu dimanche prochain, 6 juin, à 7 heures du soir.

Nous avons reçu, ce matin, la lettre suivante, que nous accueillons avec empressement. L'idée nous semble bonne, et nous ne doutons pas qu'elle ne soit acceptée par notre municipalité.

« Saumur, 31 mai 1875.

» Monsieur le Rédacteur,
» Vous annoncez dans votre numéro de

ce jour que M. Eugène Godard se prépare à faire une ascension de nuit dans la ville de Nantes.

» Saumur ne pourrait-il jouir de ce même spectacle, qui ne semble plus présenter de grands dangers avec des aéronautes tels que les Godard, les Tissandier, etc., et qui intéresse à un haut degré tout le public?

» Le 15 août n'est-il pas une occasion toute naturelle pour une ascension aérostatique de jour ou de nuit? Ce serait un moyen de relever une fête essentiellement saumuroise qui a bien perdu depuis ces dernières années. On ne voit plus accourir dans nos murs, à pareil jour, que les fidèles qui se rendent au sanctuaire de Notre-Dame des Ardilliers, lesquels se retirent aussitôt leur pèlerinage terminé.

» Il est vrai qu'on n'a pas su imiter les villes voisines, organiser des réjouissances qui eussent la vertu de retenir les pèlerins et d'attirer les foules.

» Une ascension aurait peut-être cet avantage.

» C'est une idée que je soumets à qui de droit, assuré d'avance que, si elle est réalisable, elle fera son chemin avec notre nouvelle administration municipale.

» Agréer, etc.

» UN DE VOS ABONNES. »

EXAMENS DU BREVET DE CAPACITÉ.

Le préfet de Maine-et-Loire, par arrêté en date du 27 mai, a fixé ainsi qu'il suit l'époque des examens du brevet de capacité pour l'enseignement primaire :

1° Pour les instituteurs : le lundi 19 juillet 1875, à 8 heures du matin ;

2° Pour les institutrices : le lundi 26 juillet, à 8 heures du matin ;

(Les compositions pour le brevet supérieur auront lieu le jeudi 22 juillet, à 8 heures, pour les aspirants, et le jeudi 29 juillet, à la même heure, pour les aspirantes.)

3° Pour les directrices de salles d'asile : le lundi 2 août, à 8 heures du matin, rue de Bouillou, à Angers.

M. le ministre de l'instruction publique vient de demander dans chaque département qu'on lui fasse connaître la situation de toutes les écoles primaires, aussi bien sur leur installation que sur tout ce qui concerne l'enseignement qui est donné dans ces écoles.

M. Lenfumé de Lignières, chef d'escadrons, précédemment instructeur à l'Ecole de cavalerie, est nommé lieutenant-colonel au 5^e dragons (avancement).

Le Comité d'achat de la Remonte générale d'Angers se trouvera : à Doué, le jeudi 17 juin ; à Vihiers, le vendredi 18.

AVIS AUX VOYAGEURS.

Un avis aux parents qui se croient autorisés à dissimuler l'âge de leurs enfants quand ils se présentent aux guichets des chemins de fer. Un avoué de Paris ayant voulu faire passer sa fille, âgée de quatre ans, pour une enfant de trois ans, s'est vu condamner à 200 fr. d'amende. Voilà une place d'enfant qui lui aura coûté cher.

A l'occasion de l'ouverture de la saison des bains, la ville des Sables-d'Olonne donnera, le dimanche 20 juin 1875, avec le concours de la compagnie des chemins de fer de la Vendée, une grande fête comprenant :

Courses de chevaux. — Régates. — Jeux divers. — Illuminations. — Feu d'artifice. — Retraite aux flambeaux.

NOTA. — Pendant la saison des bains, du 1^{er} juin au 31 octobre, la Compagnie de la Vendée délivre, à toutes ses gares et stations, des billets aller et retour à prix réduits pour les Sables-d'Olonne, valables pendant plusieurs jours.

Les courses de Savenay auront lieu les dimanche 27 et lundi 28 juin prochain.

En outre des courses de chevaux, il y aura une course de vélocipèdes.

Au soir, illuminations et feu d'artifice.

Un concours d'orphéons, de musiques d'harmonie et de fanfares, ainsi qu'un grand festival composé de morceaux d'orchestre, chœurs, avec et sans accompagnement, et de musique d'harmonie, s'ouvrira à Li-

moges, sous les auspices de l'administration municipale, le 8 août 1875.

De nombreuses médailles d'or, de vermeil et d'argent seront distribuées comme prix.

Les compagnies de chemins de fer feront les réductions de transport habituelles.

Des mesures seront prises pour que les Sociétés soient traitées convenablement et à des prix modérés dans les hôtels de la ville.

La clôture annuelle du théâtre des Bouffes-Parisiens a eu lieu hier soir par une représentation au bénéfice de la caisse de secours des auteurs et compositeurs dramatiques, avec le concours de M^{me} Théo et de divers artistes des principaux théâtres de Paris. Dimanche ont été donnés pour la dernière fois les *Hannetons*, revue du printemps (d'Offenbach), un grand succès pour la charmante M^{me} Théo et M. Bonnet, deux des artistes qui doivent jouer à Saumur samedi prochain.

AVIS.

M. SOULIÈS a l'honneur de prévenir le public qu'il vient de prendre l'entreprise du Mess de MM. les officiers de l'Ecole de cavalerie de Saumur, et que son traité lui a imposé l'obligation, pour avertir les tiers de sa véritable situation vis-à-vis de l'Ecole, de faire insérer dans différents journaux l'article 14 dudit traité ainsi conçu :

« Article 14. — L'entrepreneur est seul responsable de ses achats ou marchés, et ne saurait dans aucun cas être considéré comme étant au service ou aux gages des officiers ou de l'Ecole; son entreprise est exclusivement pour son compte personnel et à ses risques et périls, sans qu'en aucun cas l'Ecole puisse être inquiétée par les fournisseurs qui n'auront affaire qu'à l'entrepreneur seul. »

Faits divers.

Le *Levant Herald*, du 49 mai, dit que les tremblements de terre qui se sont faits sentir dans différentes parties de l'Asie-Mineure, les 3, 4 et 5 mai, ont eu des résultats plus funestes que les précédents récits ne le faisaient supposer. D'après le *Journal officiel de Brousse*, ajoute le *Levant Herald*, le nombre des morts et les dommages matériels dans cette province sont considérables.

Sur 320 maisons qui composent le village d'Isikli, dans le district de Kara-Kissan, 200 ont été totalement détruites et 100 sont tellement ébranlées qu'elles sont devenues inhabitables. Trente-et-une personnes ont été tuées et 70 plus ou moins grièvement blessées.

A Tchiril, 285 habitations sur 300 sont détruites, 130 personnes tuées et 170 blessées. D'autres villages, qui ne sont pas mentionnés par le journal turc, ont souffert dans la même proportion. La ville de Kutahia a aussi ressenti les efforts du tremblement de terre, mais il n'y a heureusement pas eu de morts à déplorer. On ne connaît pas encore officiellement le nombre des victimes du fléau.

De son côté, le *Messageur d'Orient* a reçu de son correspondant spécial à Auschak les renseignements suivants :

« Les nouvelles navrantes concernant le canton d'Isikli se confirment. Le malheur est immense! Les victimes se comptent par milliers! La désolation est générale! Les secousses ont été si violentes dans certains endroits, que des villages entiers ont été détruits. A la date du 5 mai, rien qu'à Izivril, on avait retiré des décombres plus de 300 cadavres! A Izikli, il ne reste pas une seule maison debout; on parle de 500 victimes! Plusieurs sources d'eaux sulfureuses ont jailli. »

Enfin le gouverneur de Carahissar-Sahib, de Brousse, a envoyé les détails qui suivent :

« La terre a commencé à trembler le 24 avril, V. S., et les secousses se sont répétées jusqu'au 26. Un village composé de 320 maisons a été entièrement détruit. Entre hommes et femmes, 34 personnes ont été écrasées; 17 se trouvent gravement blessées. Le village de Djarid, composé de 300 maisons, n'en compte plus que 15 d'habitables. Dans cette dernière localité, le terrible phénomène a fait 130 victimes. Le gouvernement a envoyé sur les lieux 750 tentes

pour abriter les malheureux survivants de la catastrophe. »

Dernièrement, une scène comique eut lieu au guichet de la poste de Carcassonne.

Une femme de la campagne, ne sachant pas signer, se présenta à l'employé pour réclamer un chargement. Elle s'était conformée aux ordres du facteur, en se faisant accompagner de deux personnes sachant signer.

Mais, croyant à un véritable chargement de marchandises, la brave femme s'était procuré deux portefaix robustes et une charrette vigoureusement attelée.

Quelle ne fut pas sa stupéfaction en recevant pour tout fardeau une lettre du poids de 20 grammes!

Dernières Nouvelles.

On se préoccupe dans les groupes parlementaires du renouvellement du bureau de l'Assemblée.

On a bien parlé de remplacer M. de Kerdel par M. Lucien Brun; ce bruit ne s'est pas confirmé. Ce qu'il y a de plus certain, c'est que M. de Talhouët sera porté à la place de M. Ricard.

Le centre droit n'a pas pardonné à M. Ricard de s'être opposé à l'entrée de ses membres dans la commission des lois constitutionnelles.

Tous les autres membres sortants du bureau seront réélus.

On cherche dans les sphères gouvernementales à exercer une certaine pression sur quelques groupes parlementaires.

Le duc de Broglie n'est pas seul à se donner beaucoup de mouvement; de son côté, le duc Decazes déploie une grande activité, et nous croyons savoir qu'il cherche à inspirer des journaux de certaine nuance.

L'Union républicaine s'est occupée des élections sénatoriales; elle a nommé un comité chargé de centraliser, de concert avec son bureau, tous les renseignements qui lui parviendront des départements.

MM. Berlet, Gent, Gambetta, Lepère, Millaud, Testelin, Brisson, Rouvier, Escarguel font partie de ce comité.

M. Millaud a ensuite entretenu ses collègues des perquisitions qui ont été opérées chez plusieurs citoyens de Lyon.

La réunion a décidé d'attendre le résultat de l'enquête judiciaire avant de porter l'incident à la tribune. Elle a cependant, dans cette dernière perspective, rédigé un ordre du jour.

Le centre droit s'est réuni; il s'est déclaré presque à l'unanimité pour le scrutin d'arrondissement.

La commission relative à la réforme judiciaire en Egypte est réunie pour entendre M. le duc Decazes.

Le ministre des affaires étrangères a, dit-on, l'intention de prier la commission de demander la mise à l'ordre du jour de la discussion de cette convention.

On doute que la commission se rende à ce désir. Dans ce cas, le duc Decazes porterait la question devant la Chambre.

La gauche se prépare à user de tous les moyens pour empêcher la discussion de la loi de l'enseignement supérieur avant la discussion de la loi sur les pouvoirs publics.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIERE

APRÈS DÉCÈS.

Le jeudi 3 juin 1875, à midi, et jours suivants s'il y a lieu, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur, dans la maison où est décédée la veuve Isidore dit Palatini, rue de la Monnaie et place Saint-Nicolas, à la vente aux enchères du mobilier dépendant de sa succession.

Il sera vendu :

Plusieurs lits, couettes, matelas, traversins, couvertures, linge, effets à usage d'homme et de femme, buffet, commode, tables, chaises, glaces, pendules, vieux harnais, fûts vides, batterie de cuisine et autres objets.

On paiera comptant, plus 5 0/0.

Théâtre de Saumur.
Samedi 5 juin 1875.
 Une seule représentation donnée par les ARTISTES
 du théâtre des Bouffes-Parisiens.

M^{me} THÉO
M. BONNET, M. DESMONTS, M^{me} SOLL,
M^{lle} EMMA DORVILLE.
 Accompagnateur : M. DE LAGOANÈRE.

POMME D'API
 Opérette d'Offenbach.
BAGATELLE
 Opérette d'Offenbach.
 Grand INTERMEDE par M^{me} THÉO.

Nous engageons nos lecteurs à voir aux
 annonces la combinaison avantageuse de
 crédit musical et littéraire offerte par la mai-
 son Abel Pilon, de Paris.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (14^e ANNÉE)
 PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX à 5 0/0.
 Les demandes doivent être adressées à
 MM. REJOU et C^o, banquiers, rue Le Pele-
 tier, 9, à Paris; il y est immédiatement
 répondu par lettres personnelles et ne por-
 tant aucune indication extérieure.

COURS DES VINS.
 BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1873.	1 ^{re} qualité	à 75
Id.	2 ^e id.	à 60
Ordin., env. de Saumur 1874.	1 ^{re} id.	à 55
Id.	2 ^e id.	à 55
Saint-Léger et environs 1874.	1 ^{re} id.	à 50
Id.	2 ^e id.	à 50
Le Puy-N.-D. et environs 1874.	1 ^{re} id.	à 45
Id.	2 ^e id.	à 45
La Vienne, 1874.	1 ^{re} id.	à 30

ROUGES (2 hect. 20).

Souzay et environs, 1874.	1 ^{re} qualité	à 110
Champigny, 1873.	1 ^{re} id.	à 135
Id.	2 ^e id.	à 115
Id. 1874.	1 ^{re} id.	à 130
Id.	2 ^e id.	à 110
Yarrains, 1873.	1 ^{re} id.	à 95
Yarrains, 1874.	1 ^{re} id.	à 90
Hourgueil, 1873.	1 ^{re} qualité	à 100
Id.	2 ^e id.	à 95
Id., 1874.	1 ^{re} id.	à 95
Id.	2 ^e id.	à 90
Restigné.	1 ^{re} id.	à 90
Chinon, 1873.	1 ^{re} id.	à 90
Id.	2 ^e id.	à 85
Id. 1874.	1 ^{re} id.	à 85
Id.	2 ^e id.	à 80

EAU FIGARO
 Teinture par Cheveux et Barbe, garantie sans
 Parfum décoloré. Emploi facile. Résultats certains.
 Paris, Société d'Hygiène Industrielle, 1, B^{is} B. Moreville, La L. R.
 A Saumur, chez Bouché, 2, rue Saint-Jean.

CHEMIN DE FER DE POITIERS
 Service d'hiver.

Départs de Saumur pour Poitiers:
 5 heures 50 minutes du matin.
 11 — — — — — du soir.
 6 — 10 — — — — — du soir.

Départs de Poitiers pour Saumur:
 5 heures 40 minutes du matin.
 10 — 40 — — — — — du soir.
 5 — 35 — — — — — du soir.

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 31 MAI 1875.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance décembre.	64 70	» 30	» »	Soc. gén. de Crédit industriel et	720	» »	» »	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	675	» 6 25	» »
4 1/2 % jouiss. septembre.	93 30	» 30	» »	com., 125 fr. p. j. nov.	720	» »	» »	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	700	» 10	» »
5 % jouiss. novembre.	103 25	» 45	» »	Crédit Mobilier.	240	» 8 75	» »	Société autrichienne, j. janv.	657 50	» 2 50	» »
Obligations du Trésor, t. payé.	470	» »	» »	Crédit foncier d'Autriche.	550	» »	» »	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	223 50	» »	» »	Charentes, 400 fr. p. j. août.	350	» »	» »	Orléans.	310	» »	» »
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	470	» »	» »	Est, jouissance nov.	542 50	» »	» »	Paris-Lyon-Méditerranée.	309	» »	» »
— 1865, 4 %.	490	» »	» »	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	917 50	» 3 75	» »	Est.	307	» »	» »
— 1869, 3 %.	331	» 1	» »	Midi, jouissance juillet.	697 50	» 7 50	» »	Nord.	309 50	» »	» »
— 1871, 3 %.	305	» 1 50	» »	Nord, jouissance juillet.	1170	» 5	» »	Ouest.	305	» »	» »
— 1875, 4 %.	454 50	» 75	» »	Orléans, jouissance octobre.	927 50	» 2 50	» »	Midi.	305	» »	» »
Banque de France, j. juillet.	3905	» 40	» »	Ouest, jouissance juillet, 65.	380	» »	» »	Deux-Charentes.	375	» »	» »
Comptoir d'escompte, j. août.	585	» 5	» »	Vendée, 250 fr. p. j. juillet.	» »	» »	» »	Vendée.	220	» »	» »
Crédit agricole, 200 fr. p. j. juillet.	487 50	» »	» »	Compagnie parisienne du Gaz.	903 75	» »	» 25	Canal de Suez.	515	» »	» »
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	365	» »	» »	Société immobilière, j. janv.	35	» »	» »				
Crédit Foncier, act. 500 fr. 250 p.	910	» 5	» »	C. gén. Transatlantique, j. juillet.	335	» »	» »				

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS
GARE DE SAUMUR
 (Service d'été, 3 mai 1875)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.
 3 heures 08 minutes du matin, express-
 9 — 45 — — — — — (s'arrête à Angers)
 0 — 01 — — — — — omnibus.
 1 — 33 — — — — — soir, omnibus.
 4 — 19 — — — — — omnibus.
 7 — 23 — — — — — express-
 omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.
 3 heures 04 minutes du matin, omnibus-
 8 — 20 — — — — — omnibus.
 9 — 50 — — — — — omnibus.
 12 — 38 — — — — — express.
 4 — 44 — — — — — soir, omnibus.
 10 — 28 — — — — — omnibus.
 16 — — — — — express-
 omnibus.
 Train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à

Etude de M^e ROBINEAU, notaire
à Saumur.

A VENDRE
 A L'AMIABLE.

LA COUPE DE LA PRAIRIE
DU BRAY.

S'adresser à M^e ROBINEAU, notaire
à Saumur. (301)

A VENDRE
 A L'AMIABLE.

1^o Un beau pré, joignant la
 Boire et bien clos de fossés, situé
 près la Ronde, commune de Vivy,
 au lieu dit la Guizon, contenant
 2 hectares 39 ares 79 centiares.

2^o Une belle vigne, située
 route du Pont-Fouchar à Saint-Florent,
 contenant 1 hectare.

Ces deux immeubles pourront être
 vendus par parties.

S'adresser à M. DAUDET, géomètre-
 expert à Allonnes. (302)

Etude de M^e FONTENEAU, notaire
à Angers.

A VENDRE
 A des conditions très-avantageuses,

QUATRE FERMES
 NOMMÉES

les Mortiers, les Ormeaux, le Giraud
 et la Frappillère,

Contenant ensemble 254 hectares
 14 ares,

Situées commune de Geneteil, à 10
 kilomètres de Baugé et 8 du Lude.

Ces fermes, traversées par une
 route, comprennent des bâtiments
 en bon état, prairies, taillis et terres
 en voie d'amélioration, par les bons
 soins des fermiers.

Très-belle chasse.

S'adresser à M^e FONTENEAU, no-
 taire à Angers; à M^e LANGLOIS, no-
 taire à Geneteil, et à M. PASSET,
 propriétaire, rue d'Alsace, à An-
 gers. (275)

A VENDRE
 A L'AMIABLE,
 Pour cause de départ,

UN JOLI MOBILIER

Rue du Pressoir-Saint-Antoine,
 n^o 26. (300)

CONTENTIEUX - RECOURS.
 M. Joussetin, 35, boulevard des Bati-
 gnoles, Paris, s'occupant depuis 20
 ans d'affaires litigieuses sur la place,
 se charge, sans déboursés par les
 clients, du recouvrement de toutes
 créances. (283)

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE
 A l'amiable et par lots,
 Au gré des acquéreurs,

BEAU TERRAIN
EN JARDIN

Situé à Saumur, rue d'Alsace, en face de l'institution
 Saint-Louis.

Ce terrain convient, par sa position exceptionnelle, soit pour
 des constructions, soit pour des jardins, établissements d'horti-
 culture, etc.

Pour le lotissement, voir les placards.

S'adresser, pour les renseignements et traiter, soit à M. MAUBERT,
 expert, rue du Petit-Mail, 44, soit à M^e LAUMONIER, notaire
 à Saumur. (228)

SOCIÉTÉ ANONYME DE LA
SAVONNERIE DES CHATELLIERS PRÈS RAMBOUILLET
 Au capital de 650,000 fr. Siège social: 44, rue de Provence, Paris.
 Marque de fabrique B.-D. — Médaille de mérite. Vienne 1873.

Savon B.-D. à l'Amer de Bouff, breveté s. g. d. g. Sans pareil pour
 lainages, soieries, étoffes de couleur.

Chez les principaux Epiciers de province.

SAVON BALSAMIQUE B.-D. BREVETÉ S. G. D. G. AU GOUDRON DE NORVÈGE
 Son usage pour la toilette prévient et guérit toutes affections de la peau.
 Chez les principaux Pharmaciens et Herboristes des Départements.

Dépôt central: 28, rue des Halles, 28, PARIS.
 EXIGER LA MARQUE B.-D.

APPAREILS CONTINUS
 POUR LA FABRICATION
DES BOISSONS GAZEUSES
 de toutes espèces

Eaux de Seltz, Limonades, Soda-Water,
 Vins mousseux
 Gazéification des Bières et Cidres.

DIPLOME D'HONNEUR
 Médaille d'Or, Grande Médaille d'Or
 et Médaille de Progrès 1872-1873

SIPHONS
 à grand et à petit
 levier, ovoïdes
 et cylindriques

Grand levier
 2 fr. 25

Petit levier
 1 fr. 15

essayés à une pression de 20 atmosphères,
 simples, solides, faciles à nettoyer.

Etain au 1^{er} titre. — Verre cristal 1^{re} qualité.

J. HERMANN-LACHAPPELLE
 144, rue du Faubourg-Poissonnière, Paris.
 Envoi franco des prospectus détaillés.
 Envoi franco du Guide du Fabricant des

Boissons gazeuses, publiées et estampillées par
 Hermann-Lachapelle, contre 5 fr.

MARCHANDISES EN LITIGES
 dans les Gares et Entrepôts de Paris.
 Ventes à la Commission, au Comptant,
 dans un bref délai, de toutes
 Sortes de Marchandises. Ecrire franco
 à M. J. GRÉSSILLON, comm^{is}, 55, rue
 Montmartre, Paris. (285)

LA CHEVELURE, LA VUE.
 On offre 100 fr. par mois 5 0/0 et
 un dépôt d'extrait de graisse de sang-
 lier, pour remplacer la Pommade à
 tous parfums, empêcher les cheveux
 de tomber et de grisonner. — Le
 pot, 3 fr.; 4 pots, 10 fr.

Lunettes, foyer cristallin épuré, pour
 ramener la vue. — Prix: acier, 6 fr.;
 argent, 12 fr.; or, au poids. — Les
 foyers vont à toutes les vues, et
 lorsque l'on y voit sans lunettes,
 M. Guillon reprend les foyers à 3 fr.,
 les montures or et argent, au poids.
 Affranchir et un timbre, à M. Guil-
 lon, négociant à Trouville-sur-Mer.

MÉDICAMENTS LES PLUS EN RENOM

CANCER Guérison par un traitement interne et spécifique, sans opé-
 ration chirurgicale, plus de sang répandu, pas de récidive.
 Des milliers d'observations de guérisons en justifient la supériorité. Bro-
 chure in-8, 3^e édition par le docteur de ERIC. Prix 2 fr. 45 franco, chez
 A. Delahaye, Libraire, Paris.

HERNIES Chutes et déviations de matrice. — Guérison radicale
 en huit jours, sans bandages, par le spécifique anti-
 hernique de Fleury, pharmacien au Mans (Sarthe). Traitement complet
 pour adulte, 50 fr.; pour enfant, 30 fr. Ecrire franco.

MALADIES CHRONIQUES Traités du docteur S. Thompson,
 de l'Hippocrate de l'Amérique. Chacun
 peut se traiter soi-même dans plus de 300 maladies, jusqu'ici incurables.
 Guérison certaine. Prix: 4 fr. franco, chez A. Delahaye, Libraire, Paris.

ÉPILEPSIE Guérison par le Gallium Vidal, médicament
 exclusive franco contre l'épilepsie. Brochure
 adressée pharm. Vidal, Montmartre.

NEURALGIES Maux de Dents de Tête et d'Orbite
 Guérison radicale et instantanée, par
 une simple aspiration du Gallium Vidal
 de P. Marschal, pharmacien à Nancy (Meurthe-
 du-Nord), 12 fr. les 25. Envoi sur demande.
 Se trouve dans toutes les bonnes pharm.

ÉCOULEMENTS Guérison radicale. — 30 ans de succès
 par capsules et injection HOUILLE

EAU DENTIFRICE
 DU CHIMISTE GOULARD,
 Recommandée par les célébrités médicales.

Ce dentifrice a la vertu de conserver les dents, les émailler, les
 raffermir et les fortifier, les entretenir saines et blanches, en arrêter
 les douleurs et la carie, détruire la mauvaise haleine, revivifier les
 gencives pâles, molles, saignantes, gonflées, guérir les dents déchar-
 nées, soulager les personnes prédisposées au scorbut, et tenir la
 bouche dans un état de fraîcheur continuelle, en procurant à l'haleine
 une odeur suave et des plus agréables.

Prix du flacon: 5 fr., 3 fr., 1 fr. 75.
 Dépôt général, à Paris, rue de l'Entrepôt, 5.
 A SAUMUR, chez Henri MACHET, coiffeur, rue d'Orléans.

CINQ FRANCS PAR MOIS
 JUSQU'A CENT FRANCS D'ACQUISITION

Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois.
 En province, les recouvrements se font par mandats de vingt francs tous les quatre mois,
 pour un achat de cent francs et au-dessous.

CRÉDIT LITTÉRAIRE ET MUSICAL
 ABEL PILON, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris

EXTRAIT DU CATALOGUE DE LIBRAIRIE

Concile œcuménique de Rome, splendides illustrations en chromo, véritable mo-
 ment élevé à la gloire du Saint-Siège et
 de l'Eglise, 8 vol. in-folio. 800 fr.

Payables 50 francs par trimestre.

La Vie de N.-S. Jésus-Christ, par Jérôme
 Natalis, 2 grands volumes in-folio, illustrés
 de 130 gravures sur acier. 90 fr.

La Vie de la très-sainte Vierge, par Le Mul-
 lier, 2 vol. in-8^o raisin, illustrés sur acier.
 Prix des 2 vol. 25 fr.

La Sainte Bible, illustrée par Gustave
 Doré, édition Mame, 2 vol. in-fol. 200 fr.

Missale Romanum, splendide édit. Mame,
 4 vol. in-folio richement relié, doré. 85 fr.

Les Evangiles. Grandes illustrations de
 Bida, édit. Hachette richement reliée. 700 fr.

DUFOUR. Grand Atlas universel, le
 plus complet de tous les atlas. 90 fr.

Grande carte de France, montée sur toile
 et rouleau, pour bureaux. 25 fr.

Géographie. Dernière édition, par Malte-
 Bran fils, 8 vol. in-8^o, gravures sur acier et
 coloriées, broché. 80 fr.

Causés célèbres illustrés, 7 vol. 49 fr.

Art pour tous, par C. Sawagot, 43 vol.
 cartonnés. 390 fr.

POUGET. Des Droits et des obligations
 des divers négociants et commissionnai-
 res, 4 vol. in-8^o. 32 fr.

PELOUZE et FREMY. Traité de chimie
 générale, analytique, industrielle et agri-
 cole, 7 vol. grand in-8^o. 120 fr.

BREHM. La vie des animaux, illustrée
 de nombreuses vignettes, 4 vol. in-8^o. 42 fr.

L'Ecole normale, journal d'éducation et
 d'instruction, bibliographie de l'enseignement
 pratique. Ouvrage indispensable aux institu-
 teurs. 13 vol. in-8^o. 65 fr.

BALZAC. Seule édition complète, nouvelle
 et définitive, publiée par Michel Lévy frères.
 24 vol. in-8^o. 180 fr.

CHATEAUBRIAND. Œuvres illustrées,
 100 fr.

9 gros vol. in-8^o Jésus.

MUSSET (Alfred de). Œuvres complètes,
 grande édition, avec illustrations de Bida,
 10 magnifiques vol. in-8^o. 80 fr.

La famille d'Orléans, magnifique volume
 in-folio avec introduction historique par Jules
 Janin, les titres et les armes en chromo, et
 tous les portraits, biographies et autographes
 de chacun des membres de cette famille.
 420 fr.

40 planches, riche album de salon.

OUVRAGES DE MM. MICHEL LÉVY FRÈRES, DENTU, AMYOT, LEMARÉ, ETC.

CRÉDIT MUSICAL
 Fourniture immédiate de la totalité des demandes de tout ce qui existe en œuvres musi-
 cales éditées à Paris: Méthodes, Etudes, Partitions d'Opéras, Morceaux détachés d'Opéras,
 Musique religieuse, etc.

La Musique étant marquée prix fort sera réduite des deux tiers, c'est-à-dire qu'un mor-
 ceau marqué six francs sera vendu deux francs, etc. — Cette diminution se trouve faite sur
 les catalogues.

Collection complète des œuvres spéciales pour piano à deux mains, doigtée par Moscheles,
 Beethoven, Mozart, Weber, Haydn, Clementi, soit 41 volumes grand format. Prix: 80 fr.

Envoi franco des Catalogues, comprenant les grands ouvrages illustrés, la Littérature,
 les Romans et ouvrages divers et le Catalogue spécial de Musique.

Saumur, imprimerie de P. GODET.